

**GROUPE DE RECHERCHES ET D'ESSAIS
CINEMATOGRAPHIQUES**

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

14 Rue Alexandre Parodi
75010 PARIS

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2025

GROUPE DE RECHERCHES ET D'ESSAIS CINEMATOGRAPHIQUES

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
14 Rue Alexandre Parodi
75010 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association GROUPE DE RECHERCHES ET D'ESSAIS CINEMATOGRAPHIQUES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GROUPE DE RECHERCHES ET D'ESSAIS CINEMATOGRAPHIQUES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement N° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers exposées dans la note de l'annexe en page 8 « Changements de comptabilisation ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les subventions engagées par les groupes de lecture en 2025 pour les films dont les contrats sont non signés, ou en cours de signature au 31 décembre 2025 sont comptabilisés en dettes diverses tels que décrits dans la rubrique « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe.
- S'agissant des fonds dédiés au financement de la production de film, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre association pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes. Nous nous sommes assurés que les subventions engagées identifiées à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrits de façon appropriée dans la rubrique « Tableau de suivi des subventions d'exploitation » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

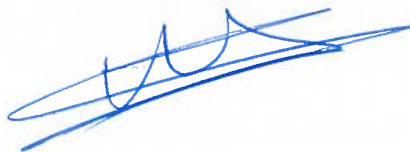
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nogent sur Marne, le 26 mai 2026.
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO IDF AUDIT

Christian SERPAUD



Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Bilan Actif - Transition

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	36 799	36 799		
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	18 817	18 817		
Autres immobilisations corporelles	72 839	61 898	10 941	4 019
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	128 456	117 515	10 941	4 019
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	38 083	6 881	31 203	26 373
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	199 224		199 224	236 675
Charges constatées d'avance	9 841		9 841	9 055
Valeurs mobilières de placement	101 800		101 800	101 300
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	239 060		239 060	269 739
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	588 008	6 881	581 127	643 141
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	716 463	124 395	592 068	647 160

Bilan Passif - Transition

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	40 618	40 618
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	16 851	10 220
Excédent ou déficit de l'exercice	3 212	6 632
Situation nette	60 681	57 470
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	60 681	57 470
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	36 182	
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	36 182	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 012	65 745
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	90 865	97 271
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	355 327	426 674
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	495 205	589 690
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	592 068	647 160

Compte de résultat - Transition

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	500	580
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	225 940	267 087
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	870 667	850 163
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	15 618	9 081
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	21 350	13 850
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 903	42 747
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		2 348
Autres produits	1 968	352
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 137 946	1 186 208
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	185 229	181 590
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	12 209	13 790
Salaires	272 207	312 016
Cotisations sociales	118 634	120 085
Dotations aux amortissement et dépréciations	4 180	3 004
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	36 182	
Autres charges	511 462	555 530
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 140 103	1 186 015
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 157	193
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 229	7 455
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	6 229	7 455

Compte de résultat (suite) - Transition

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	6 229	7 455
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	4 072	7 649
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	860	1 017
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 144 174	1 193 664
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 140 963	1 187 032
EXCÉDENT OU DÉFICIT	3 212	6 632

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	273 774	236 327
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	273 774	236 327
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	19 806	22 398
Mise à disposition gratuite de biens	52 124	53 077
Prestations en nature	201 844	160 853
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	273 774	236 327

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 592 068 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 3 212 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :
 - Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
 - Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
 - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).
- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :
 - Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
 - Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :
 - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
 - Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Installations techniques | 5 à 10 ans, |
| • Matériels et outillages | 4 à 10 ans, |
| • Matériel de bureau et informatique | 2 à 5 ans, |
| • Logiciels | 1 à 3 ans. |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements en matière de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés ne sont pas comptabilisés.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.96% (taux Iboxx Corp. AA10+).

La dernière réforme des retraites a introduit une progressivité de l'âge de départ à la retraite pour les salariés nés entre le 01/01/1961 et le 31/12/1967.

L'évaluation présentée ici tient compte des impacts de cette réforme ainsi que de sa suspension.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 30 635 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 36 182 euros.

Contributions volontaires en nature

L'association procède tous les ans à l'évaluation des principales contributions volontaires en nature dont elle est bénéficiaire.

Elle procède à une analyse des différentes activités et recense les contributions ayant un montant significatif et pouvant être justifiées par un document probant.

L'activité de production des films représente l'activité principale de l'association et concentre également les principales contributions volontaires en nature.

L'association bénéficie de remises importantes de la part des prestataires techniques sur la location ou l'utilisation de certains matériels. Ces remises qui apparaissent sur les factures sont valorisées.

L'activité de diffusion des films bénéficie de prestations gratuites ou avec des remises importantes.

Ce sont des insertions publicitaires ou bannières offertes, des exonérations de frais d'inscriptions à des festivals, des mises à disposition de salle de projection gratuites ou à prix réduit.

L'activité d'organisation du diplôme universitaire de l'Université de Corse bénéficie lui aussi des prestations gratuites, de mise à disposition de matériel et de personnel de la part des partenaires.

L'activité de formation (Ateliers et Résidences) bénéficie d'apports conséquents en nature et en matériel. Ce sont des mises à disposition de salles de travail, de montage, de mixage, de projection et des remises de prestataires techniques.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

A la clôture de l'exercice 2025 les valeurs mobilières de placement sont principalement composées de parts sociales de la banque mutualiste de l'association.

Activité de l'association et faits caractéristiques de l'exercice

Activité de l'association

Le GREC (Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques) produit de premiers court métrages - fiction, expérimental, film d'art, animation, essai - en veillant à leur caractère singulier et innovant.

Créé en 1969 par Jean Rouch (cinéaste), Pierre Braunberger et Anatole Dauman (producteurs) pour développer la création de premiers films de court métrage, le GREC a soutenu depuis sa création plus de 1200 films et produit une vingtaine de films par an, permettant de découvrir de nombreux cinéastes.

Depuis quelques années, le GREC propose un Diplôme Universitaire à l'IUT de Corse, et des ateliers de réécriture et de montage en Régions.

Le GREC est soutenu par le CNC et par les industries techniques depuis son origine.

Depuis quelques années, le GREC développe de nouveaux partenariats : résidence de réalisation au Musée de l'histoire de l'immigration, Concours de scénario 5x2 minutes Mini-série avec la Cinémathèque et le Festival du film court en plein air de Grenoble, Collections La 1ère image et l'Animal avec le Cnap, et s'ouvre ainsi à des formes nouvelles. Les films du GREC sont diffusés en festivals, en salles, plateformes web et pour certains sur les chaînes de télévision.

Ses ressources financières proviennent en premier lieu des subventions du CNC, de l'Etat, des collectivités territoriales (Régions, Départements principalement).

Le GREC obtient également des ressources financières propres (facturation, contributions) principalement pour les activités de formation (à travers les ateliers de réécriture et de montage) mais aussi les cotisations et le mécénat.

Faits caractéristiques

La subvention du CNC d'un montant de 634 000 € a été répartie comme suit :

- Fonctionnement et actions particulières : 361 000 € .
- Production des films des groupes de lecture : 227 000€
- Production des films Appels à projets : 46 000€
- Total pour la production des films : 273 000€

Les soldes concernant les films restant à utiliser au 31 décembre 2025 s'établissent à 16 163 euros.

Pour mémoire les subventions engagées par les groupes de lecture en 2025 pour les films dont les contrats sont non signés, ou en cours de signature au 31/12/2025 se répartissent entre les différents groupes de lecture de la manière suivante :

- Groupe de lecture 1 : 39 000€ (2 films)
- Groupe de lecture 2 : 19 000€ (1 film)
- Groupe de lecture 3 : 19 000€ (1 film)
- Soit un total de 77 000€

Autres informations

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 0 euros.

Effectivement, aucune rémunération n'est versée aux organes d'administration, de direction et de surveillance.

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Sur l'exercice clos au 31 Décembre 2025, le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes s'établit à 8 940 euros.

Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

Néant

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	36 799			36 799
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 799			36 799
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	18 817			18 817
Autres immobilisations corporelles	62 879	9 960		72 839
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81 697	9 960		91 657
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	118 496	9 960		128 456

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	9 960			9 960		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	9 960			9 960		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	36 799			36 799
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 799			36 799
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	18 817			18 817
Autres immobilisations corporelles	58 861	3 038		61 898
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 678	3 038		80 716
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	114 477	3 038		117 515

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	3 038		3 038		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	3 038		3 038		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients	7 642	1 142	1 903	6 881
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	7 642	1 142	1 903	6 881
TOTAL GÉNÉRAL	7 642	1 142	1 903	6 881

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	6 881	6 881	
Clients, usagers et comptes rattachés	31 203	31 203	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	227	227	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 239	1 239	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	178 800	178 800	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	831	831	
Charges constatées d'avance	9 841	9 841	
TOTAL	229 021	229 021	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	49 012	49 012		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	12 866	12 866		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	71 038	71 038		
Impôts sur les bénéfices	860	860		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	6 102	6 102		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	355 327	355 327		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	495 205	495 205		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 014	14 203
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	18 768	21 047
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	38 782	35 250

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	5 260	1 800
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	1 239	1 291
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	6 499	3 091

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	9 841	9 055
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		9 841	9 055

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	2
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	7

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
CNC-mission "Patrimoine 25"		11 705				11 705	
CNC-poste chargé de commu		12 777				12 777	
CNC-Départ à la retraite		11 700				11 700	
TOTAL		36 182				36 182	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL		36 182				36 182	
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

Variation des fonds propres 431-5
(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	40 618				40 618
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	10 220	6 632			16 851
Excédent ou déficit de l'exercice	6 632	-6 632	3 212		3 212
Situation nette	57 470		3 212		60 681
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	57 470		3 212		60 681